

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23656**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Gestionnaire de projets évènementiels

Nouvel intitulé : Gestionnaire de projets évènementiels

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Sciences-U Lyon | Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire de projets évènementiels a pour fonction de préparer, gérer le déploiement d'un évènement dans sa totalité ou sur un périmètre d'intervention plus spécifié (logistique, régie, communication.) Ses principales activités sont :

A1 Organiser un évènement

A2 Gérer le déroulement l'évènement

A3 Communiquer autour de l'évènement

A4 Gérer l'après évènement

Les nombreuses modalités d'évaluation mises en œuvre sont destinées à attester de la maîtrise des points suivants

- Etablir un retro planning
- Sécuriser l'organisation de l'évènement
- Identifier/pré sélectionner les prestataires et intervenants de l'évènement
- Coordonner la réalisation de l'évènement
- Suivre le budget de l'évènement
- Coordonner les différents moyens humains et matériels
- Mettre en oeuvre les supports de communication media et hors media
- Créer et animer des communautés virtuelles
- Contrôler la qualité de la réalisation de l'évènement
- Constituer une base de retour d'expérience

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Gestionnaire de projets évènementiels exerce au sein d'agence de communication/communication évènementielle, d'entreprises privées ou publiques, de collectivités territoriales ou d'administrations. Les entreprises dans ces différents secteurs d'activité peuvent être de toutes tailles de la micro entreprise à la multinationale

Gestionnaire de projets évènementiel, assistant chef de projet évènementiel, chargé(e) de projet d'évènements , assistant marketing; assistant de production, chargée de communication , coordinateur évènementiel, régisseur, chargé d'affaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1107 : Organisation d'évènementiel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

4 Blocs de compétences font l'objet d'évaluation des capacités des candidats. L'observation critériée des pratiques professionnelles mises en œuvre face à des situations de travail associées aux 4 blocs de compétences attestera de la maîtrise des activités caractérisant la qualification professionnelle objet de la certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | -Le jury d'examen se compose de 4 personnes Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50% la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50% |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | idem |
| En contrat de professionnalisation | X | idem |

| | | | |
|---|---|---|------|
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007 | X | | idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Gestionnaire de projets évènementiels" avec effet au 25 juillet 2015, jusqu'au 25 juillet 2018.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Gestionnaire de projets évènementiels" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié le 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Gestionnaire de projets évènementiels" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.sciences-u.fr>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Sciences-U Lyon 53 cours Albert Thomas 69003 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sciences-U Lyon - 53 cours Albert Thomas - 69003 Lyon

Sciences-U Paris - 11-13 rue Camille Pelletan - 92120 Montrouge

INEAD - 39 avenue Padovani - Le Charcot - 13127 Vitrolles

Ecole des Etablières - route de Nantes - 85400 La Roche-sur-Yon

www.etablieres.fr

Historique de la certification :

ancienne appellation du titre : ATHEMA (Management des activités du tourisme, de l'hôtellerie et de l'évènementiel)

Certification précédente : Gestionnaire de projets évènementiels

Certification suivante : Gestionnaire de projets évènementiels